

WO/GA/56/6

Original : anglais

**date :** **12 avril 2023**

**Assemblée générale de l’OMPI**

**Cinquante‑sixième session (26e session ordinaire)**

**Genève, 6 – 14 juillet 2023**

Rapport sur le Comité permanent du droit des brevets (SCP)

*établi par le Secrétariat*

1. Au cours de la période considérée, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a tenu sa trente‑quatrième session, du 26 au 30 septembre 2022, sous une forme hybride. Cette session a été présidée par M. Leopoldo Soriano (Espagne).
2. Le SCP a continué de se pencher sur les cinq questions suivantes durant sa trente‑quatrième session : i) les exceptions et limitations relatives aux droits des brevets; ii) la qualité des brevets, y compris les systèmes d’opposition; iii) les brevets et la santé; iv) la confidentialité des communications entre les conseils en brevets et leurs clients; et v) le transfert de technologie.
3. Les délibérations ont eu lieu sur la base d’un certain nombre de propositions soumises par diverses délégations et de documents établis par le Secrétariat, et les échanges de vues et de données d’expérience ont contribué à une meilleure compréhension de chacune de ces questions. De plus, les séances d’échange d’informations tenues lors de cette session ont offert une bonne occasion aux États membres de partager leurs points de vue et leurs données d’expérience, leurs difficultés et leurs solutions sur un thème spécifique.
4. Plus précisément, au cours de la trente‑quatrième session, le comité a examiné le projet de document de référence sur l’exception concernant l’épuisement des droits de brevet et une étude complémentaire sur le caractère suffisant de la divulgation (Partie I) portant sur les questions relatives au matériel biologique, notamment les microorganismes et les inventions relatives à l’intelligence artificielle. Le comité a également poursuivi ses discussions sur l’analyse des travaux de recherche existants dans le domaine des brevets et de l’accès aux produits médicaux et aux technologies sanitaires. En outre, le comité a poursuivi ses délibérations sur les propositions faites par les États membres, notamment la proposition faite par la délégation du Canada concernant une séance d’échange d’informations sur la question des brevets essentiels à l’application d’une norme. Le comité a aussi pris note du rapport présenté par le Secrétariat sur la séance d’échange d’informations concernant l’utilisation de l’intelligence artificielle pour l’examen des demandes de brevet, qui a eu lieu pendant la trente‑troisième session du SCP.
5. En outre, les quatre séances d’échange d’informations ci‑après ont été organisées durant la trente‑quatrième session du SCP : i) une séance d’échange d’informations sur la brevetabilité des inventions utilisant l’intelligence artificielle ou créées par l’intelligence artificielle; ii) une séance d’échange d’informations sur les mécanismes d’examen accéléré des brevets dans les offices de propriété intellectuelle; iii) une séance d’échange d’informations axée sur les aspects transfrontaliers de la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets; et iv) une séance d’échange d’informations concernant les contributions positives du système des brevets à l’amélioration de l’innovation, du transfert de technologie et du développement industriel des pays, ainsi que les défis qui en découlent.
6. Au titre du point de l’ordre du jour consacré aux brevets et à la santé, le comité a suivi des exposés présentés par : i) les représentants de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et de l’Organisation mondiale du commerce (OMC) sur la coopération trilatérale relative à la pandémie de COVID‑19 et aux brevets; ii) le représentant de l’OMS sur l’initiative relative au Groupement d’accès aux technologies contre la COVID 19 (initiative C‑TAP); et iii) le représentant du Medicines Patent Pool (MPP) sur les activités de MPP en matière d’octroi de licences. En outre, le comité a continué de recevoir des informations actualisées sur les initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant la situation des brevets sur les médicaments et les vaccins. En particulier, le comité a reçu des informations au sujet de la plateforme d’échange d’informations pour les brevets concernant la prévention des pandémies, et notamment de la COVID‑19, du Centre chinois d’information en matière de brevets.
7. En ce qui concerne les activités futures du comité, le SCP fera progresser ses travaux sur la base de l’accord sur ses travaux futurs conclu lors de sa trente‑quatrième session. Le comité est convenu que la liste non exhaustive de questions à examiner pourrait être étoffée et revue à sa trente‑cinquième session. Qui plus est, sans préjudice de son mandat, le comité est convenu que les travaux pour sa prochaine session se limiteraient à une collecte d’informations, sans donner lieu à une harmonisation à ce stade. Le programme de travail futur pour les cinq thèmes à l’ordre du jour du SCP est prévu comme suit :

a) en ce qui concerne “les exceptions et limitations relatives aux droits des brevets”, le Secrétariat établira un projet de document de référence sur l’exception concernant l’utilisation d’articles à bord de navires, d’aéronefs et de véhicules terrestres étrangers, qu’il soumettra à la trente‑cinquième session. Les prochains types d’exceptions et de limitations couvertes par un projet de document de référence seraient les exceptions relatives à la préparation extemporanée de médicaments et à l’utilisation par les agriculteurs et les obtenteurs d’inventions brevetées;

b) en ce qui concerne “la qualité des brevets, y compris les systèmes d’opposition”, le Secrétariat préparera une étude supplémentaire sur le caractère suffisant de la divulgation (Partie II) qui portera sur des inventions de nature expérimentale dans un domaine technique imprévisible, comme la chimie ou la biotechnologie, tel que proposé dans le document SCP/31/8 Rev. De plus, le Secrétariat élaborera un document rassemblant les informations relatives aux programmes d’examen accéléré des offices de propriété intellectuelle, notamment les informations concernant l’examen accéléré des demandes de brevet liées à la COVID‑19. Par ailleurs, le Secrétariat : i) élaborera une synthèse sur la manière dont les ressorts juridiques du monde entier abordent la question de l’octroi de la qualité d’inventeur à l’intelligence artificielle au moyen de la jurisprudence, de la législation et de la pratique, qui doivent être actualisées régulièrement, et présentera cette synthèse à la trente‑cinquième session du SCP; et ii) invitera des spécialistes techniques à la trente‑cinquième session du SCP afin de tenir le comité informé de la situation actuelle concernant les inventions générées par l’intelligence artificielle, notamment en ce qui concerne les capacités et applications techniques de l’intelligence artificielle. Le Secrétariat présentera également un rapport concernant la séance d’échange d’informations tenue au cours de la trente‑quatrième session sur la brevetabilité des inventions utilisant l’intelligence artificielle ou créées par l’intelligence artificielle. En outre, le Secrétariat organisera, à la trente‑cinquième session, une séance d’échange d’informations concernant l’utilisation de l’intelligence artificielle aux fins des procédures d’examen en matière de brevets;

c) en ce qui concerne “les brevets et la santé”, le comité examinera et décidera, à sa trente‑cinquième session, s’il convient de continuer de recevoir des informations régulièrement actualisées sur les initiatives relatives aux bases de données accessibles au public concernant la situation juridique des brevets sur les médicaments et les vaccins, conformément au document SCP/28/10 Rev. En outre, le Secrétariat organisera une séance d’échange d’informations pour les États membres concernant les pratiques en matière de concession de licences sur les techniques médicales destinées au diagnostic, à la prévention et au traitement de la COVID‑19, qui comprendront notamment des exemples de concession de licences obligatoires et volontaires;

d) en ce qui concerne “la confidentialité des communications entre les clients et leurs conseils en brevets”, le Secrétariat organisera une séance d’échange d’informations pour les membres et les observateurs du SCP ainsi que pour les professionnels concernés, qui portera sur les avancées et les expériences récentes en la matière;

e) en ce qui concerne “le transfert de technologie”, à la trente‑cinquième session du SCP, le Secrétariat organisera une séance d’échange d’informations pour les États membres sur la coopération internationale relative au transfert de technologie dans le cadre du système des brevets, notamment en ce qui concerne l’assistance technique et le renforcement des capacités, la concession de licences sur la technologie et les activités de coopération faisant participer tant le secteur public que le secteur privé. Par ailleurs, ainsi qu’il est proposé dans le document SCP/34/7 Rev., le Secrétariat organisera une séance d’échange d’informations pour les observateurs du SCP, les organisations intergouvernementales et les autres parties prenantes concernées, qui portera sur leurs données d’expériences concrètes en ce qui concerne les brevets essentiels à l’application d’une norme et les questions relatives à la concession de licences à des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (conditions FRAND).

1. Il a également été convenu par le comité que les informations concernant certains aspects des lois nationales ou régionales sur les brevets seraient mises à jour, sur la base des contributions reçues des États membres.
2. *L’Assemblée générale de l’OMPI est invitée à prendre note du “Rapport sur le Comité permanent du droit des brevets (SCP)” (document WO/GA/56/6).*

[Fin du document]